



SOUS-PREFECTURE DE RIOM

Direction Départementale des Territoires  
du Puy-de-Dôme

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301037  
«Marais salé de Saint-Beauzire»  
Réunion du 18 janvier 2021**

La réunion est présidée par Olivier Maurel, sous-préfet de Riom.

Sont présents :

ADAM Jacques	France Nature Environnement – Puy-de-Dôme
CHABRIER Michel	Mairie de Saint-Beauzire
CORDONNIER Stéphane	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
FORLAY Caroline	Direction Départementale des Territoires 63
GROSBETY Bérange	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
HEBRARD Jean-Pierre	Mairie de Saint-Beauzire
LEGE Vincent	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
MAUREL Olivier	Sous-Préfecture de Riom
NOIRFALISE Marie-Line	Direction Départementale des Territoires 63

Sont excusés :

Mei 07/01/21	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
--------------	--------------------------------------





## Marais salé de Saint-Beauzire - Comité de pilotage 18 janvier 2021

Après un mot d'accueil du Maire de Saint-Beauzire, Monsieur le sous-préfet de Riom ouvre la séance.

La présentation du CEN Auvergne est jointe à ce compte-rendu des échanges.

### ***Thématique agricole et usages socio-économiques***

Au sujet du grignotage agricole des limites de la zone de remontée d'eau salée (=selin) située sur la parcelle privée, M.Hébrard précise que le problème des limites entre cultures et chemins est récurrent sur la commune.

Mme Grosbety informe qu'il y a des dispositifs de soutien de la fédération de chasse pour installer des couverts favorables au gibier, permettant de limiter l'impact des lapins sur les cultures. Il s'agit de plantations éligibles aux surfaces d'intérêt écologiques (SIE), à mettre en place en partenariat avec la fédération de chasse/la société de chasse/l'exploitant agricole. Ce pourrait être une solution pour aider à la protection des zones tampons autour du selin situé sur la partie classée Natura 2000 de la parcelle privée YN26.

M. Maurel demande si les zones de dépôts de terre sont sur des parcelles communales. M. Cordonnier répond qu'ils sont sur la parcelle privée agricole.

M Hébrard précise que des droits d'eau préfectoraux ont été donnés en amont du marais, les prélèvements sont très importants, il est probable qu'il y ait un impact sur l'assèchement du marais. M. Cordonnier souhaiterait que ces prélèvements soit calibrés en fonction du débit réel du Rif, qui est très bas depuis 2019. M. Hébrard précise que le Rif a été très fortement remanié, et recalibré dans les années 60 pour drainer le secteur et collecter toutes les eaux. C'est plus un gros fossé qu'un véritable ruisseau.

M. Hébrard précise qu'il n'y a actuellement pas de projets de construction sur la parcelle concernée à la fois par Natura 2000 et située dans la ZAC. Il y a actuellement le PLU en cours de révision, avec une extension de la ZAC vers le nord, mais il n'y a pas d'installation prévue d'entreprises sur cette parcelle dans l'immédiat. La partie Natura 2000 est classée en zone N.

Une faute de frappe doit être corrigée dans le diaporama présenté : « *Travaux réévalués à la baisse* ».

### ***Thématique espèces exotiques envahissantes***

M. Maurel demande quelles solutions peuvent être envisagées face au Sénéçon du cap. M. Cordonnier répond que la seule solution connue est l'arrachage, mais que sur ce site la quantité de plantes est trop importante pour envisager un arrachage complet. Il s'agit de limiter sa présence.

M. Maurel demande s'il s'agit d'une plante qui doit absolument être éradiquée. M Cordonnier répond que cela fait partie des éléments auxquels le nouveau DOCOB devra répondre. Pour la santé, elle ne pose pas les mêmes problèmes d'allergie que l'Ambroisie, mais c'est une plante toxique pour le bétail. Le plus impactant sur ce site, c'est qu'elle tolère une légère salinité du sol et entre en compétition avec les plantes locales rares.

M. Hebrard demande des précisions sur les modalités d'arrachage de la plante. M Cordonnier répond qu'il s'agit de l'équipe de travaux du CEN qui procède aux arrachages trois fois par an. Cela demande de savoir reconnaître la plante, et surtout de pouvoir les mettre en sac au fur et à mesure de l'arrachage pour ne pas disperser les graines. Il faut ensuite porter une attention particulière à la mise en déchetterie, les déchets ne doivent en aucun cas être traités en déchets verts pour empêcher sa dispersion.



M. Cordonnier propose au comité de pilotage l'extension de la zone d'arrachage du Sénéçon du cap prévu dans le contrat Natura 2000, à budget constant. Le comité de pilotage la valide.

#### ***Thématique fréquentation et déchets***

M. Maurel demande des précisions sur le type de véhicule se déplaçant sur le marais : M. Cordonnier précise qu'il s'agit de véhicules de locaux, qui est parfois problématique (embourbement) mais cela reste très ponctuel. Des traces d'embourbement ont été observées sur le site le 18/01/2021 alors que cela faisait de nombreuses années qu'il n'y avait plus eu ce problème. Il y a une circulation plus régulière le long du grillage de l'autoroute, sur la partie ouest du site.

M. Hébrard précise que des gens du voyage étaient stationnés vers les usines Jacquet, vraisemblablement à l'origine des problèmes de « toilettes sauvages ». Il ajoute qu'il faut informer la mairie dès qu'une décharge sauvage est repérée afin que les services municipaux puissent évacuer les déchets au plus vite.

#### ***Thématique animation Natura 2000 et révision du DOCOB***

M. Maurel demande si l'immobilisme imposé par le covid a eu des conséquences sur la gestion du marais. M. Cordonnier répond que les conséquences ont été très limitées, hormis sur la communication/animation, dont les budgets ont pu être transférés sur la publication scientifique en cours.

M. Maurel demande si une modification du périmètre Natura 2000 sera proposée. M. Cordonnier répond que non, en revanche le périmètre d'étude du DOCOB prendra en compte les zones périphériques impactant le marais, même celles qui sont en dehors du périmètre Natura 2000.

M. Cordonnier demande s'il y a des acteurs non cités qu'il faudrait contacter pour la révision du docob. Le Comité de pilotage propose d'ajouter la chambre d'agriculture pour le relationnel avec les voisins agriculteurs.

Mme Forlay précise un point sur les marchés publics :

- 1- Il y a eu un marché d'animation sur 3 ans se terminant en mars 2021, qui était attribué au CEN Auvergne
- 2- Actuellement, il y a un marché pour la révision du DOCOB en 2021, aussi attribué au CEN Auvergne.
- 3- Un nouveau marché sera lancé en fin d'année 2021 pour l'animation sur les 3 ans à venir (2022-2024), sans présager de son attribution.

M. Cordonnier précise qu'il est animateur de ce site depuis 1996 et informe le comité de pilotage qu'il cède désormais sa place à Vincent Legé. M. Cordonnier indique qu'il aura toujours un œil sur ce site. Vincent Legé viendra donc avec un regard nouveau et sera sans doute porteur de nouvelles idées.

M. Hébrard demande au CEN de transmettre à la mairie le document de 4 pages de présentation du bilan des actions réalisées en format « .pdf », pour diffusion avec le bulletin municipal.

M. Maurel clôt la séance et remercie M. Cordonnier pour ce comité de pilotage synthétique et efficace.

Le Sous-Préfet de Riom

Olivier Maurel



